

LA
semaine
 DE
Religieuse
 MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Sa Grandeur Mgr Joseph-Alfred Archambeault, évêque élu de Joliette. — V Correspondance romaine. — VI Confession pour le gain d'indulgences : Communication officielle. — VII Correspondances des Etats-Unis. — VIII Aux prières. — IX Nominations ecclésiastiques. — X Société d'une Messe. — XI Union Saint-Jean.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 3 juillet

Dédicace.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 3 juillet

Messe basse du Précieux-Sang, 2^e cl. ; mém. du VI dim. et des SS. Irénée et comp. ; préf. de la Croix ; dernier Ev. du dim.

Solennité des SS. apôtres PIERRE et PAUL

Messe principale comme le 29 juin, 1^e cl. ; mém. du Précieux-Sang et du VI dim. seulement, préf. des apôtres ; dernier Ev. du dim. — Aux Iles épées (ant. *Juravit*) mém. du Précieux-Sang et du dim.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 10 juillet

Fête de la DÉDICACE des églises consacrées. On ne peut faire dans les églises consacrées aucune autre solennité ; mais dans celles qui ne le sont pas (et qu'il est impossible de désigner ici) on peut faire la solennité d'un titulaire dont la fête tombait entre le 22 mai et le 10 juillet. Dans les paroisses la solennité du titulaire est remise au 17 juillet (comme il a été annoncé dans le n^o du 13 juin).

J. S.

SA GRANDEUR MGR JOSEPH-ALFRED ARCHAMBEAULT

ÉVÊQUE ÉLU DE JOLIETTE



Le 23 juin 1904 restera comme une date mémorable dans les archives du diocèse de Joliette.

La nouvelle Eglise, créée par Sa Sainteté Pie X, apprenait ce jour-là, après une attente de quelques mois seulement, qu'elle possédait désormais son évêque et son père.

Heureuse et sainte journée ! Puisse-t-elle être la première d'une longue série d'autres, fécondes et bénies pour la gloire du Christ et la prospérité des œuvres catholiques !

Il en sera ainsi. Car le choix du Saint-Père, en s'arrêtant sur Mgr Archambeault, vient de donner au diocèse de Joliette un véritable pasteur selon le cœur de Dieu. Et tous, prêtres et fidèles, dans un unanime sentiment de reconnaissance et de joie filiale, voudront être irrévocablement unis à leur premier évêque, par lui au Souverain-Pontife, et par le Vicaire du Christ au Prince des pasteurs, en qui, suivant la parole de saint Paul, reprise par Pie X, *tout doit être restauré et établi*.

Personne assurément, qu'il nous soit permis de le dire, n'était mieux doué pour cette haute fonction ; personne n'était plus préparé, par la nature même de ses occupations variées et de ses persévérantes études dans toutes les spécialités de la science ecclésiastique, à prendre sur ses épaules le glorieux et en même temps si lourd fardeau de la fondation d'un diocèse. L'esprit de foi et d'abnégation, une inlassable sollicitude, la passion du labeur sont sans doute l'apanage de toute charge épiscopale. Mais combien ces qualités sont surtout requises chez celui que la divine Providence appelle à présider aux destinées initiales d'une Eglise naissante !

Il sera donné à nos frères de Joliette d'admirer bientôt de plus près, dans leur chef spirituel, l'heureux et parfait assemblage de ces dons éminents qui, dès les prémices de son ministère sacerdotal, ont fait de Mgr Archambeault un conseiller avisé autant qu'un collaborateur actif et dévoué, dans les multiples affaires et les questions souvent délicates qui constituent l'administration d'un diocèse

com
en lu
tions
jours
Mgr
Le
religi
élu d
A l
d'élite
future
à l'occ
récom
Ava
notre
un sou
tôt in
Arch
qui se
Mgr F
notre j
Siège,
profon
Nou
témoig
parmi
sincère
ses coll
de l'U
Noti
ses arti
pouvoi
au pre
Seignei

comme celui de Montréal ; et qui, de bonne heure aussi, révélèrent en lui un auxiliaire précieux, dans les missions spéciales et les fonctions importantes dont l'a chargé successivement la confiance toujours grandissante, et si justement méritée, de Mgr Fabre et de Mgr Bruchési.

Le dévouement aux œuvres d'intérêt public, nationales ou religieuses, est d'ailleurs de tradition dans la famille de Mgr l'évêque élu de Joliette.

A l'Etat comme à l'Eglise, on sait qu'elle a fourni des serviteurs d'élite. Leur mémoire restera en honneur chez les générations futures. Qu'elle veuille agréer nos plus respectueuses félicitations, à l'occasion de la bénédiction privilégiée dont le ciel vient de la récompenser.

Avant de terminer ces lignes trop courtes et trop hâtives — mais notre mise en page ne saurait être retardée plus longtemps — il est un souvenir que nous ne pouvons passer sous silence. D'ordre plutôt intime, ce souvenir sera ici à sa place naturelle. Avec Mgr Archambeault, c'est le troisième directeur de la *Semaine religieuse* qui se trouve élevé à l'épiscopat. Les deux précédents avaient été Mgr Emard et Mgr Bruchési. Cette coïncidence fait aux amis de notre journal un joyeux devoir d'offrir au nouvel élu du Saint-Siège, avec l'assurance de leurs plus ferventes prières, l'hommage profond de leurs compliments et de leurs meilleurs souhaits.

Nous prions Mgr Archambeault de bien vouloir accepter ce témoignage d'attachement et de respect, pour humble qu'il soit parmi tant d'autres qui affluent de toutes parts, formulés avec un sincère empressement par ses confrères d'hier dans le sacerdoce, par ses collègues d'aujourd'hui dans l'épiscopat, par ses collaborateurs de l'Université et ses nombreux amis de Rome.

Notre revue, qui est redevable au nouvel évêque de plusieurs de ses articles les plus savants et les plus fortement pensés, s'honore de pouvoir unir sa modeste voix au concert général de ceux qui disent au premier évêque de Joliette, en espérant fermement que le Seigneur exaucera leur vœu *

AD MULTOS ET FAUSTISSIMOS ANNOS.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 1 juin 1904.

L y a quelques jours, Pie X recevait un Vénitien de marque qu'il connaissait bien et qui lui parlait des relations entre le pape et le gouvernement italien. « Il faut bien vous dire, dit Pie X, que j'aime le roi et la reine. En voulez-vous une preuve ? je paye l'eau qu'ils boivent au Quirinal. » Et il racontait à son interlocuteur qu'en 1870 le Saint-Siège, qui payait à l'Aqua Marcia l'eau envoyée au Quirinal, continua à la payer — pour maintenir de cette façon son droit sur le palais apostolique qui venait de lui être enlevé. « Léon XIII continua ce qu'avait fait Pie IX, et je continue encore, ajouta le pape — Vous voyez donc que je les aime beaucoup puisque je paye l'eau qu'ils consomment. »

— Cette anecdote est-elle vraie ou fausse ? C'est ce qu'il serait impossible de dire. Mais, en tout cas, elle répond à ce que l'on appelle la mentalité actuelle du pape. Quand il s'agit de soutenir les droits imprescriptibles du Saint-Siège, Pie X est aussi énergique que Pie IX et Léon XIII, bien qu'agissant d'une manière différente. Il n'aime pas les protestations bruyantes répétées à tout moment. Mais quand il s'agit d'élever la voix, il le fait sans hésiter, et fait savoir qu'il l'a fait. Nous en avons eu un exemple dans la fameuse note publiée par *L'Humanité* de Jaurès. Le pape avertit qu'il avait protesté auprès des gouvernements. Il ne donnait pas et ne pouvait donner le texte de la protestation, celle-ci étant couverte par la réserve diplomatique ; mais aux Italiens qui escomptaient le silence pontifical sur la question romaine, le pape donnait, au moment précis où il fallait la donner, son opinion claire, nette, précise.

— Des nouvelles qui arrivent de divers côtés, il appert que l'indiscrétion qui a livré la note vient du Portugal. Non que je veuille accuser le roi Charles d'un pareil manquement aux règles élémentaires de l'art diplomatique ; mais il aura eu dans son entourage

franc-maçon, il y en a une masse en Portugal, qui a fait passer la fidélité au triangle avant celle à l'Etat.

— Il y a eu une autre conséquence de cette fameuse note. Le roi d'Italie devait aller à Bologne. Le but de cette visite, se reliant aux élections prochaines, devait avoir, dans la pensée royale, le résultat de grouper toutes les forces monarchiques pour arracher la municipalité de Bologne aux partis populaires, lisez socialistes et anticléricals, qui s'étaient dernièrement emparés du pouvoir. Le roi fit inviter le cardinal Svampa, archevêque de Bologne, à la réception et au dîner. Et comme samedi était jour de Quatre-Temps, il faisait avertir par le cérémoniaire de la cour que les catholiques qui participeraient au banquet pourraient satisfaire au précepte de l'Église, toutes les dispositions du dîner ayant été prises dans ce but. Le cardinal Svampa avait auparavant fait connaître au Vatican l'invitation qu'il devait recevoir, et le Vatican avait acquiescé.

— Bologne était, avant 1860, chef-lieu des Romagnes, province des Etats pontificaux. Elle était le siège permanent d'une légation, avait droit de battre monnaie, possédait une université célèbre et pouvait se dire la Rome du nord de l'Italie. Vingt de ses fils sont inscrits au martyrologe romain. Si Rome a Sainte-Marie-Majeure, Bologne a la fameuse Madone de saint Luc, située sur une haute montagne, et à laquelle on peut arriver en marchant constamment à l'abri du soleil, la route étant protégée par un portique qui va, sans solution de continuité, des murs de la ville au sanctuaire.

— On attendait avec impatience la solution que prendrait le Souverain-Pontife, dont la situation était en effet embarrassante. C'était un peu celle du Divin Maître quand on lui présenta le denier du cens et qu'on lui demanda s'il fallait payer le tribut. Il semble que la conduite du pape se soit inspirée de cette scène évangélique : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Il permit au cardinal Svampa d'accepter l'invitation, pourvu qu'il fût

accueilli avec les honneurs dus à sa situation de prince de l'Église. Le cardinal Svampa à Bologne était archevêque avant d'être cardinal. Il ne représentait point le Souverain-Pontife, mais les intérêts spirituels du diocèse qui lui est confié. Par conséquent la seule question à résoudre était celle-ci : l'intérêt spirituel de Bologne exige-t-il cette visite, et sur ce point les avis ne pouvaient être partagés. La visite devait grouper toutes les forces contre l'ennemi commun, les partis populaires socialistes, et leur arracher le pouvoir. Une protestation papale est faite par le pape, qui ne délègue point ce pouvoir à d'autres, fussent-ils revêtus de la pourpre. Ici un archevêque recevait le chef de l'État. Celui-ci était un usurpateur en droit, mais en fait il tenait les rênes du pouvoir. Et si l'Église n'avait point à approuver l'usurpation, l'archevêque pouvait se servir de toutes les occasions pour rendre l'existence de son Église moins difficile et lui permettre de faire plus de bien.

— Cette solution d'ailleurs n'était pas nouvelle. Quand, il y a une dizaine d'années, le roi Humbert alla à Terni, ville des États pontificaux, l'évêque du diocèse demanda comment il fallait agir : ou recevoir le roi, ou s'absenter ? Il resta dans son diocèse, reçut le roi ; et certainement ne le fit qu'avec l'assentiment formel de Léon XIII. On n'a fait que suivre une ligne de conduite déjà tracée par un pape, que certes l'on ne pourrait soupçonner de tendresse exagérée vis-à-vis de l'Italie officielle.

— Or cette visite du cardinal Svampa a donné sur les nerfs à l'extrême-gauche de la Chambre italienne. Elle sentait que cet accord allait lui être funeste, que le pouvoir était sur le point de lui échapper. Deux députés ont interpellé bruyamment sur l'attitude du gouvernement et les motifs de l'invitation adressée au cardinal. Giolitti s'est moqué d'eux, leur a servi un mensonge éhonté qu'ils ont pris pour argent comptant. Et sa réponse a été assez curieusement établie pour qu'un des députés se soit déclaré satisfait, tandis que l'autre restait mécontent. L'un d'eux a reproché à un député italien, M. Santini,

d'être allé au Vatican et d'avoit fait hommage au pape. Ce député s'est levé avec cranerie et a réclamé l'honneur de cette visite en rapport avec ses croyances. Il a terminé sa vigoureuse réplique en affirmant qu'il fera toujours « *il commodaccio suo*, ce qu'il me fera plaisir. Et quand à l'extrême-gauche, ajoutait-il : *je m'en fiche* (sic).

— Ces incidents sont en apparence peu de chose, mais ils ont une grande importance. L'attitude de Pie X déconcerte les malveillants et lui suscite des admirateurs et des défenseurs jusqu'au milieu de la Chambre italienne. Des députés s'honorent d'avoir été reçus en audience par le Souverain-Pontife. Qui aurait osé dire cela, dans un pareil milieu, il y a un an ?

Rome, le 8 juin 1904.

— La polémique s'engage de tous les côtés sur la question de la conciliation du pape et de l'Italie. Les derniers débats à la Chambre ont ranimé les espérances des conciliateurs. Quand M. Santini a déclaré que non seulement lui, mais 89 hommes politiques italiens avaient été présenter leurs hommages au Souverain-Pontife, ce fut comme un moment de stupeur. Donc la conciliation est aux portes ; et les journaux, brochant sur ce thème, ont publié les nouvelles les plus fantaisistes, mêlant dans leurs reportages jusqu'à des interviews du nonce de Paris, Mgr Lorenzelli.

— Pour qu'il y ait conciliation, il faut ou que l'une des deux parties cède à l'autre, ou que chacune cède quelque chose, abandonne un peu de ses droits pour arriver à une entente et faire une paix durable. De cette définition, voyons ce que signifierait la conciliation en Italie. Trois hypothèses peuvent se présenter.

1o L'Etat italien céderait à toutes les justes revendications du Souverain-Pontife. De cette façon le *dissidio* serait terminé ; mais il n'y a malheureusement point besoin de discuter cette hypothèse. Il suffit de l'énoncer pour montrer combien elle est, humainement parlant, improbable.

2o Le pape abandonnerait toute protestation, il céderait tous les

droits sur Rome et les États de l'Église, il accepterait (avec ou sans les 3 millions) la loi des garanties. De cette manière encore la question serait tranchée. Mais si la première solution était improbable, celle-ci est impossible. Ce n'est point que ce pouvoir manquât au chef suprême de l'Église. Tout acte qu'il fait dans sa sphère est valide. Et quand il pose un acte, le seul fait de le poser prouve qu'il le retient dans la sphère de son pouvoir et par conséquent qu'il est l'exercice des droits qu'il tient de Jésus-Christ. Mais dans les circonstances présentes, le pape ne cédera point sur cette question. Il l'a déclaré à plusieurs reprises. Et sa première encyclique contenait l'affirmation nette des serments qu'il avait faits devant le Sacré-Colège.

30 Mais chacun pourrait céder quelque chose pour arriver à une entente commune. Cela supposerait d'abord pour le gouvernement italien le désir d'arriver à une conciliation. Officiellement il ne l'a jamais indiqué. Et si nous consultons ses organes, nous relevons avec étonnement qu'il semblerait plus la redouter que la désirer. Il suffit de citer le nom du pape à la Chambre pour que la gauche se répande en vociférations et en injures. M. Santini a déclaré s'être honoré en allant faire une visite au Souverain-Pontife, en suivant sa foi de catholique ; et immédiatement les journaux du ministère mènent une campagne pour lui enlever son collègue aux prochaines élections. Ces mêmes journaux relatent complaisamment toutes les attaques faites au Saint-Siège, mais se gardent prudemment de donner les répliques. Pour eux le pape n'est point une autorité religieuse. C'est un *pouvoir politique* en contradiction absolue avec la monarchie italienne. Grâce à cette formule, on ne peut être ami du roi et du pape, on ne peut être italien et s'agenouiller devant Pie X. C'est au moins poser nettement la question et dire tout haut, ce que les catholiques pensaient tout bas, qu'il y a incompatibilité entre le royaume d'Italie et l'Église, et que l'abolition du pouvoir temporel n'était qu'un moyen pour abattre le pouvoir spirituel du Saint-Siège.

— Le parti du gouvernement ne veut donc pas de conciliation. Cela étant, il est clair que le pape n'ira pas leur offrir *un modus vivendi*. Prisonnier de la Révolution, il reste dans le Vatican sans chercher à en sortir. Et s'il accueille en père les Italiens qui viennent le voir, s'il les charme par sa bonté, les séduit par son affabilité, son apostolat s'arrête là. Tout en regrettant la séparation entre sa patrie et l'Église, en déplorant une guerre nuisible à l'une et à l'autre puissance, il attendra patiemment des avances qui ne viendront pas, mais n'en fera pas.

— J'ai dit que les journaux romains relatent avec complaisance les attaques contre l'Église, mais se taisent s'il s'agit des réponses. Ce silence est encore bien plus éloquent quand il s'agit de la franc-maçonnerie. Du discours où M. Santini revendiqua comme catholique l'honneur d'avoir été reçu par le pape, une partie importante traita de la franc-maçonnerie. Personne n'en a parlé. Le compte rendu analytique a été muet ; et comme les journaux catholiques ne font leurs comptes rendus que sur celui-là, n'envoient pas des rédacteurs à la tribune de la presse, eux aussi n'en ont rien dit. C'est seulement quand le compte rendu sténotographié a été publié, quatre ou cinq jours après, qu'on a pu lire dans le *Vera Roma* cette vigoureuse page, mais alors aucun journal libéral ne l'a relevée.

— Ce discours a été plein de reparties piquantes contre les frères trois points. M. Santini montrait les franc-maçons, mangeant du prétre à la tribune et soupant le soir avec lui, l'appelant au chevet de leur lit s'ils sont malades, lui confiant l'éducation de leurs enfants. Ces francs-maçons acharnés d'aujourd'hui ont été jadis des catholiques militants. Un jour, au conseil municipal de Rome, l'un d'eux interpellant le comte Vespignani lui dit qu'ils ne pouvaient s'entendre, car ils ne s'étaient jamais rencontrés sur les champs de bataille. C'est vrai, reprit le comte, mais auparavant nous nous sommes souvent rencontrés dans les sacristies. Inutile de dire les rires qu'a soulevés dans toute la Chambre cette révélation.

— La franc-maçonnerie en Italie ne veut pas être attaquée. Elle tient tellement tous les fils de la vie publique et administrative, elle a de si profondes ramifications partout, que son pouvoir est supérieur à celui de l'État. Plusieurs fois des hommes d'État italiens ont voulu briser ce réseau invisible qui les entourait, ils ont dû constater l'impuissance de leurs efforts et finir par se soumettre ou se démettre. En ce moment-ci, on commence une campagne sourde, mais efficace, contre M. Santini, uniquement coupable d'avoir franchi le seuil du Vatican et de s'être incliné sous la main bénissante de Pie X.

— On voit bien qu'il n'y a pas à parler de conciliation : les franc-maçons n'en veulent pas et cela suffit.

DON ALESSANDRO.

CONFESSION POUR LE GAIN D'INDULGENCES

COMMUNICATION OFFICIELLE

OUS faisons part à nos lecteurs d'un indult que Mgr l'archevêque de Montréal a reçu dernièrement. On sait le grand nombre de personnes qui se confessent le même jour en certaines circonstances, comme les exercices des quarante-heures, le premier vendredi du mois, etc. Il arrive quelquefois qu'un grand nombre de fidèles qui se sont approchés des sacrements il n'y a que quelques jours, doivent se confesser de nouveau pour gagner une indulgence plénière accordée soit à l'occasion d'une fête, soit fixée au premier vendredi du mois. Ils augmentent ainsi le nombre de confessions que les prêtres doivent entendre, et sont quelquefois obligés ou d'attendre longtemps auprès du confessionnal ou de renoncer au gain de l'indulgence.

Mgr l'archevêque, pour obvier à ces inconvénients, a jugé à propos de demander à Rome un indult qui permet de gagner sans confession une indulgence qui exige la confession, lorsqu'on s'est con-

fessé de
l'effluen
dredi de

La de:

« cinq ar

« pénurie

« veille d

« fêtes, p

« gées »

Pour t

peler le

lo L

fession q

plie le jo

qu'une s

confesser

indulgen

ser ou l

gagner d

avec une

tres condi

si elles se

20 M

divers di

madaire

veler touz

toutes les

(pourvu

(1) ... i
deficiente
paragendo
festis dieb.
ditionibus.

fessé depuis deux ou trois jours. On mentionnait dans la demande l'affluence des fidèles surtout aux quarante-heures et le premier vendredi de chaque mois.

La demande fut exaucée et la Congrégation « permit que pendant « cinq ans, les fidèles de l'archidiocèse de Montréal, dans le cas de « pénurie de confesseur, puissent, en se confessant même l'avant- « veille des fêtes, gagner l'indulgence plénière accordée pour ces « fêtes, pourvu toutefois qu'ils observent les autres conditions exi- « gées » (1).

Pour bien saisir la portée de cette permission, il importe de se rappeler le point de droit qu'elle modifie.

1o La plupart des indulgences plénières exigent une confession qui, comme toutes les autres conditions, doit être accomplie le jour même auquel est fixée l'indulgence. L'Église n'a accordée qu'une seule permission générale sur ce point, c'est de pouvoir se confesser la veille du jour qui comporte indulgence. Ainsi pour une indulgence à gagner par exemple un dimanche, l'on peut se confesser ou le dimanche ou le samedi. La conséquence est qu'on peut gagner des indulgences plénières pendant deux jours consécutifs, avec une seule confession ; mais en répétant la communion et les autres conditions, comme la visite et les prières aux intentions du pape si elles sont exigées.

2o Mais des privilèges plus considérables ont été demandés en divers diocèses. Le plus commun est celui de la *confession hebdomadaire* ; la plupart de nos évêques l'ont obtenu et le font renouveler tous les cinq ans. En vertu de cette indult, l'on peut gagner toutes les indulgences qui se rencontrent d'une confession à l'autre (pourvu qu'on se soit conservé en état de grâce), si l'on a l'habitude

(1) ... *indulsi ad quinquennium, ut in archidiocesi Marianopolitana, deficiente copia confessoriorum, Christifideles sacramentalem confessionem paragendo etiam in festorum antevigilio plenariam indulgentiam pro iisdem festis diebus concessam lucrari valent, servatis tamen aliis praescriptis conditionibus...*

de se confesser chaque semaine, par exemple chaque samedi, ou chaque dimanche (mais non tantôt le samedi, tantôt le dimanche). Il faut remarquer qu'il s'agit ici de l'*habitude*, non du fait de se confesser au bout de sept jours de temps à autre. Par contre, lors même qu'on manquerait quelquefois à cette habitude on bénéficie de l'indult, même dans la semaine où l'on a omis sa confession hebdomadaire.

3o Un autre indult dont nous n'avons pas d'exemple dans le Canada français, mais qui est très commun en France (2), permet de gagner une indulgence fixée à une fête, sans accomplir la condition de la confession, lorsqu'on s'est confessé dans les huit jours précédents, quand même ce serait accidentellement et qu'on n'aurait pas l'habitude de se confesser chaque semaine.

4o Mais il existe un indult plus large encore, c'est celui de la confession *bis in mense*, confession faite de deux en deux semaines (et non deux fois dans un mois : au début et à la fin). On jouit de cet indult dans le diocèse de Montréal (3) et dans plusieurs autres. En vertu de cet indult, les fidèles qui ne peuvent pas commodément se confesser plus souvent (et qui sont restés en état de grâce) peuvent gagner les diverses indulgences qui se rencontrent dans la quinzaine.

Telles sont les exceptions à la règle qui exigent qu'on se confesse le jour même qu'on gagne une indulgence.

L'indult que le diocèse de Montréal vient d'obtenir est utile à tous ceux qui ne peuvent se confesser facilement la veille d'une

(2) Les prêtres doivent vérifier avec soin les assertions de certains livres ou feuillets (surtout de confréries) qui confondent le droit commun avec quelque concession propre au diocèse où ils ont été imprimés. Ils présentent le grand inconvénient de tromper les fidèles et par suite de leur faire perdre des indulgences.

(3) Voici le passage principal de la formule imprimée de cet indult :
... ut omnes Christifideles utriusque sexus in diocesi... degentes, deficiente copia confessoriorum, sacramentalem confessionem paragendo bis in mense, si commode frequentius nequeant, consqui valeant omnes et singulas indulgentias...

indulgen

que sema

confessés

5o Il

a) Bè

Montréal

toirement

b) Ne

indulgen

c) N'e

1909 inc



l'Eglise

les force

promettre

couragem

mis au ra

Pour n

vu dans l

gile, de

oublier y

pardonné

de nos Sa

et de la f

Les din

de l'écho

indulgence et qui d'ailleurs n'ont pas l'habitude de se confesser chaque semaine, ni de deux en deux semaines. Il leur suffira de s'être confessés l'avant-veille.

50 Il est à propos de remarquer que ce dernier indult :

a) Bénéficie non seulement aux diocésains proprement dits de Montréal, mais aussi à tous les fidèles qui s'y trouvent même transitoirement, et qui sont dans l'occasion d'en profiter ;

b) Ne s'applique pas aux indulgences du jubilé ni à aucune indulgence accordée à l'instar du jubilé ;

c) N'est accordé que pour cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 7 avril 1909 inclusivement.

CORRESPONDANCE DES ETATS-UNIS

Troy, N. Y., mai 1904.



EST-CE ignorance ou est-ce malice ? Devine si tu peux et choisis si tu l'oses, mon cher lecteur. Voici que le *Baptist Standard* de Chicago se plaint avec amertume de ce que l'Eglise catholique ose recevoir dans son sein, à leur heure dernière, les forcenés que la justice a condamnés à la peine suprême, et leur promettre de leur donner le pardon de leurs fautes. « C'est un encouragement au crime », s'écrie l'organe protestant, « c'est le ciel mis au rabais ! »

Pour nous catholiques, qui dès longtemps— dès toujours — avons vu dans l'idée de la commisération divine la base même de l'Evangile, de telles assertions ne vont pas sans nous déplaire. Pourquoi oublier volontairement que le Christ, le Dieu de la pitié infinie, a pardonné au larron sur la croix ? Pourquoi vouloir déchirer la page de nos Saints Livres où est décrit le relèvement de Marie-Madeleine et de la femme adultère ?

Le dimanche soir, bien souvent, les églises baptistes retentissent de l'écho de ces deux vers d'une de leurs hymnes :

While the lamp holds out to burn
The vilest sinner may return.

Pourquoi vouloir en détacher la vérité plénière ?

— Trois deuils nouveaux sont venus s'abattre dans le clergé franco-américain en une quinzaine de jours. Le 9 de ce mois, nous avons à déplorer la mort du Père Joseph Brouillet, curé de Notre-Dame de Worcester, Mass. Il était né à l'Assomption et était âgé de cinquante-huit ans.

Le Père François-Xavier Lavallée, curé de Sainte-Anne de Cohoes, N. Y., est décédé le 15 mai, à l'âge de quarante-trois ans. Il était né à Saint-Norbert, comté de Berthier.

Le Père Joseph Guillard, O. M. I., ancien curé de l'église des Saints-Anges, à Buffalo, est mort le 31 du courant, au noviciat de Tewksbury. Il était né à Saint-Brieuc, France, en 1833.

Veuille Dieu les conduire bien vite au lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix !

— L'évêque français, Villatte, dont j'ai relaté ici, il y a deux ans, le sacrilège odyssee de Madras à Paris et de là à Chicago, est maintenant allé résider dans le diocèse de Peterborough, en Ontario. Il s'est bâti une petite chapelle à Gawas, dans l'île Saint-Joseph, à environ vingt-cinq milles du Sault-Sainte-Marie, peuplée par environ 2,000 habitants, presque tous canadiens-français. Pour contrebalancer l'influence singulièrement néfaste du pauvre renégat, Mgr O'Connor a autorisé les Pères Jésuites, qui ont charge des missions situées entre Sudbury et Port Arthur, à élever une église pour l'usage de nos compatriotes. Les fonds manquent. Les personnes qui ont à cœur le salut des âmes feraient bien d'envoyer leur obole au Père Richard, S. J., Garden River, Ontario. Celui qui ne laisse pas sans récompense le verre d'eau froide donné en son nom, se chargera de les récompenser.

— Les journaux catholiques des Etats-Unis ne tarissent pas d'éloges sur l'œuvre splendide que le Père M. Callaghan, de Montréal, a entrepris parmi les Chinois de votre ville. Les 140 conversions, survenues depuis deux ans, grâce à l'action tout apostolique de ce prêtre, méritent en effet la plus vive admiration. Mais il y a mieux

à faire encore. C'est de chercher à l'imiter, c'est d'étudier, sous l'œil de Dieu, les moyens d'amener à la foi quelques-uns de ces 119,000 Chinois qui vivent en ce moment dans la République étoilée.

— La somme finale offerte par le gouverneur Taft et acceptée par les représentants du Saint-Siège, pour les terres des moines aux Philippines, se monte à \$7,543,000. Ces domaines comprennent 42,000 acres. La somme précédemment offerte et rejetée était de \$6,043,219.07.

En 1898, il y avait 1,013 religieux dans ces îles. 346 étaient Augustiniens, 233 Dominicains, 107 Franciscains et 327 Récollets. Il n'y en a plus maintenant que 246 en tout. 67 sont Augustiniens, 83 Dominicains, 43 Franciscains et 53 Récollets.

Des prêtres américains sont allés, il est vrai, remplacer les disparus. Mais, hélas ! ces pasteurs nouveaux ne parlent pas la langue de leurs ouailles. Et pour quiconque connaît l'étroite communion entre la parole d'un peuple et sa religion, ce fait n'est pas sans évoquer des craintes.

— L'autre jour, Mgr Stang, le nouvel évêque de Fall River, nous rappela cette utilité profonde de garder pieusement notre langue maternelle. S'adressant aux élèves de Sainte-Anne, il s'exprima textuellement ainsi : « Il y a près de trente ans que je suis en Amérique et je prie toujours Dieu en allemand, ma langue maternelle. Durant ma consécration, je répétais dans cette langue les prières de mon enfance ».

Pour de certaines personnes, il y a toute une leçon dans ces quelques mots ; et j'ai pensé qu'il était bon de les consigner ici.

HENRY BAYARD.

AUX PRIERES

M. l'abbé Pierre Derome, décédé à Saint-Damien.

M. l'abbé Roch Magnan, décédé à Rome.

Sœur Marie de Sainte-Isabelle, née Odéna Lagüe, religieuse converse, des Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur décédé à Montréal.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

- M. l'abbé T. Fahey, vicaire à Saint-Gabriel, Montréal ;
- M. l'abbé P. Macdonald, vicaire à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Montréal ;
- M. l'abbé R. Callahan, vicaire à Saint-Michel, Montréal.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 23 juin 1904.

M. l'abbé Roch Magnan, curé de Muskegon, Michigan; décédé le 12 de ce mois à Rome, était membre de la Société d'une messe.

M. l'abbé Pierre Derome, curé de Saint-Damien, décédé ce matin, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chanoine, *chancelier*.

UNION SAINT-JEAN

Montréal, 25 juin 1904.

M. l'abbé Pierre Derome, curé de Saint-Damien, décédé le 23 du courant, était membre de la *Section d'une Messe* de l'Union Saint-Jean.

G. DAUTH, ptre, ch.

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

AUX PRIERES

Sœur Marie-Anne Pepin, des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Eulalie de Barcelone, née Marie-Eva Saint-Jacques, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Montréal.